

Bougez autrement pour la semaine européenne de la mobilité !

En cette année de mobilisation pour le climat, la 14e édition de la Semaine Européenne de la Mobilité met à l'honneur les actions prévues par la loi de transition énergétique en faveur des transports propres et de la qualité de l'air. Du 16 au 22 septembre, des événements sont organisés dans toute la France pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de mobilité.

Se déplacer autrement, c'est agir pour le climat et la planète

Véhicules électriques, autopartage, transports en commun... cet événement est l'occasion de rappeler que **la mobilité durable est à la portée de tous**. Tout au long de la semaine, plusieurs temps forts viendront associer collectivités et citoyens autour des modes de déplacement alternatifs :

- Journée des vélo-écoles (vendredi 18 septembre) ;
- Journée du transport public (samedi 19 septembre) ;
- Journées nationales des Voies Vertes (samedi 19 - dimanche 20 septembre).

Vous souhaitez participer ? **Il est encore temps de s'inscrire !** Rendez-vous sur la plateforme de l'événement pour faire connaître votre projet et découvrir les initiatives près de chez vous.

Mieux respirer, c'est ça l'idée

L'objectif de cette première « **journée nationale de la qualité de l'air** », le **25 septembre 2015**, est de montrer **les bonnes pratiques permettant de réduire les émissions de polluants**, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments. Citoyens, collectivités, associations, entreprises...

Partagez votre événement sur notre plateforme dédiée

Toutes les idées en faveur de la qualité de l'air sont les bienvenues ! Pour les partager, inscrivez-vous sur [le site de la Journée nationale de la qualité de l'air](#). Vous pouvez également utiliser le kit de communication mis à votre disposition pour relayer toutes les informations sur votre projet.

Villes respirables en 5 ans

L'appel à projet "Ville respirable en 5 ans" vise à faire émerger des « villes laboratoires » volontaires pour mettre en œuvre des mesures exemplaires pour la reconquête de la qualité de l'air afin de garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux populations.

Ces territoires contribuent au déploiement local des dispositions du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte.